

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2498

15 septembre 2015

SOMMAIRE

Actia Concept	BDP International S.à r.l	119864
Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A.	Becker S.à r.l	119861
119858	Begonia S.A	119861
Alexandria Invest S.à r.l119858	Bel-Air Capital S.A	119862
Algeco/Scotsman Management S.C.A119858	Belimmo T III S.A	119862
ALTEA Immobilière S.à r.l	Bimmo Holding S.A	119863
ALTEA Immobilière S.à r.l	Blue Azur S.A.	119863
Aludra S.A	Bmediks S.A	119860
Alu-Fer S.à r.l	BR Craven S.à r.l	119863
AP3 Holding S.à r.l	Breger Frères et Fils	119864
APY119860	Build Holding S.à r.l	
Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF	Bumble Bee GP S.à r.l	
Aquarius Shipping A.G119871	Buzzeff Holding S.A	
Atar Holding	Cahermee Investments S.à.r.l	119863
Auto 97, S.à r.l	Danussen	119865
Babylone S.A	Deicas Participations S.A	119866
Barolux S.A	Dynamo 1C S.à r.l	119878
Bar Roc S.à r.l	Finanziaria Marchesi S.A	
Bartina S.à r.l	Fulham Investment S.à r.l	119872
Bartola S.A119865	Holdco Grosvenor Place	119867
Bartola S.A119865	Ithacalux 3 S.à r.l	119875
BCI (Bureau Conseil Incendie)119862	JPW S.à r.l	
BCSP IV Lux Holdings S.à r.l	OC Consult S.à r.l	119900
BDP Europe S.à r.l	Rotco S A	119904



Actia Concept, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.014.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125853/9.

(150138358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Alexandria Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 187.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015125821/10.

(150137413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125822/10.

(150137868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 116.671,83.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 186.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor General Partner S.à r.l. Finland S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015125810/11.

(150137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bartina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 197.915.

Freo Group S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Tréves, L -2633 Senningerberg hat zum 23.07.2015 Ihre 12.600 Anteile an der Gesellschaft Bartina S.à r.l. an die Gesellschaft Freo Investment Holding S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Tréves, L -2633 Senningerberg verkauft.

Freo Group S.à r.l. 0 Anteile
Freo Investment Holding S.à r.l. 12.600 Anteile

12.600 Anteile

Référence de publication: 2015125894/14.

(150138724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Alu-Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 5, Nidderpallenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125869/9.

(150137830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

ALTEA Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 124.424.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2015.

Référence de publication: 2015125865/10.

(150138283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

ALTEA Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 3, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 124.424.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2015.

Référence de publication: 2015125866/10.

(150138299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bumble Bee GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015125907/12.

(150138442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Dépôt rectificatif au dépôt initial du 09 juillet 2015 N° L150120287

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Build Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125905/13.

(150138279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Aludra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.538.

Les comptes annuels au 30/06/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125870/9.

(150138737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

APY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Pour APY

Référence de publication: 2015125875/11.

(150138382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bmediks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 191.865.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juillet 2015:

- transfert su siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;
- changement d'adresse professionnelle de l'administrateur de catégorie B, Monsieur Didier Ben Sadoun au 234 route de Longwy L-1940 Luxembourg;
- transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A. au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125942/14.

(150138016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

AP3 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.854.

- I. En date du 10 avril 2015, l'associé Mike Pashley, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, a cédé la totalité de ses 250 parts sociales à Ian Gear, avec adresse professionnelle au 10, New Burlington Street, W1S 3BE Londres, Royaume-Uni, qui les acquiert.
 - II. Par résolutions signées en date du 10 avril 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:
- 1. Nomination de John Hopkins, avec adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1 X 7LX Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Nomination de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 3. Acceptation de la démission de Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 28 février 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125877/20.

(150137669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Begonia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 140.642.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125929/10.

(150137374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II, 38

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015125918/13.

(150137695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Babylone S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.920.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Hélie De CORNOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

BABYLONE S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B Référence de publication: 2015125910/15.

(150137498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Becker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.168.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 8 juin 2015 à 10 heures à Luxembourg.

Résolution:

Le Conseil de Gérance décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECKER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2015125928/16.

(150138695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



BCI (Bureau Conseil Incendie), Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 153, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.133.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125917/9.

(150137647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Buzzeff Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 156.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 28/07/2015.

Référence de publication: 2015125909/10.

(150137656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Belimmo T III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.279.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 Décembre 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2015125932/12.

(150137946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bel-Air Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.681.

Extrait des résolutions adoptées en date du 22 juillet 2015, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BEL-AIR CAPITAL S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Nicolas MILLE de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.
- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur de la Société, Mme Valérie POSS, employée privée, née le 2 août 1965 à Algrange (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2021.
 - L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:
 - M. Christian BÜHLMANN
 - M. Alexandre TASKIRAN

jusqu'au 30 juin 2021.

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. jusqu'au 30 juin 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEL-AIR CAPITAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125931/23.

(150137748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015125941/10.

(150137459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cahermee Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 172.588.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015125959/12.

(150137988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

BR Craven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 144.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 159.981.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agrée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125948/15.

(150137919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.863.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 22 juillet 2015

Ont assisté à la réunion: Monsieur Willem Adriaanse

Monsieur Joannes de Moor Madame Jocelyne Reding

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui est tenu à Luxembourg en date du 22 juillet 2015, d'accepter le mandat suivant:

Nouveau mandat: Mr. Joannes de Moor, Withoeflei 65, B-2920 Kalmthout (Belgique): administrateur et administrateur-délégué Ce mandat prendra fin à l'Assemblée Générale en l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2015. Référence de publication: 2015125939/17.

(150137557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Bar Roc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 163.298.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125911/9.

(150138727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Auto 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 63.259.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125889/9.

(150138714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

BDP International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.819.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015125925/10.

(150138754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Breger Frères et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 39, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 29.643.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 03 juillet 2015, enregistrée à Luxembourg Actes Civils 1, le 06 juillet 2015, relation 1LAC/2015/20908, que

Parts sociales / associés:

Les 1250 parts représentant le capital de la société BREGER FRERES ET FILS s.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

BRECO SA, SOCIETE SOPARFI avec siège à L-2431 Luxembourg,

Monsieur Guy BREGER, né à Luxembourg le 18 mai 1957, demeurant à

L-8279 Holzem, 8, rue du Moulin, 50 parts sociales
TOTAL: 1250 parts sociales

Gérance / pouvoir de signature:

L'assemblée a accepté la démission du gérant Georges BREGER.

Désormais en présence d'un gérant unique en la personne de Monsieur Guy BREGER, l'assemblée a modifié le pouvoir de signature comme suit:

La société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature individuelle de son gérant.

Fait à Capellen, le 21 juillet 2015.

Pour extrait

Référence de publication: 2015125951/25.

(150137805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Barolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 183.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125912/9.

(150138333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125914/10.

(150137401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Danussen, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 47.652.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2015 a accepté la démission présentée par Monsieur Nico BECKER de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

DANUSSEN

Société anonyme

Référence de publication: 2015126097/16.

(150137725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Bartola S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.534.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 24 juillet 2015 que les mandats des administrateurs M. Marcel Recking, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, et M. Ahti Vilppula, demeurant à 15 The Belvedere, Chelsea Harbour, London SW10 0XA, U.K., ainsi que le mandat du commissaire, la société Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, ont été renouvelés et prendront fin le 31 décembre 2015.

Mme Monique Brunetti, demeurant professionnellement à L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, a été appelée à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme Nicole Reinert. Le mandat de Mme Monique Brunetti prendra fin le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour avis et extrait conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015125913/19.

(150137400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Deicas Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 67.729.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ULMUS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62638,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Nathalie PRIEUR, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

ici représentée par Madame Sandra CARDOSO, employée, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "DEICAS PARTICIPATIONS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67729, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1 er décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 162 du 12 mars 1999,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1294 du 28 juin 2007;

- 2) Que le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-dix Cents (30.986,70 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
 - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CARDOSO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126101/67.

(150138614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Holdco Grosvenor Place, Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 198.851.

STATUTES

THE UNDERSIGNED, Virtus Estates SA, a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196282 (the "Incorporator"), hereby incorporates a cooperative company organised as a public limited company under the laws of Luxembourg, governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has only one director, the sole director;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"shareholder" means a holder of one or more shares and as such a member of the company; and

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

- 2.1 The company is a cooperative company organised as a public limited company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.
 - 2.2 The name of the company is:

Holdco Grosvenor Place

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, bonds, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of subsidiaries and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.



Art. 3. Members.

- 3.1 No person may be admitted as a member of the company until the person has applied for membership in writing, the application has been approved by the company and the person has subscribed for one or more new shares.
- 3.2 Any member may retire and withdraw from membership in the company by written notice to the company. Any such withdrawal is effective and the shares held by the withdrawing member shall be repurchased and cancelled by the company (without the need for any shareholders' resolution to that effect) on the later of the date stated in the notice and the business day following the date on which the company receives the notice (or such other date as the parties may agree). The repurchase price and the terms of payment shall be determined by mutual agreement between the company and the withdrawing member in the course of the month ensuing after the repurchase and cancellation of the shares. In case of disagreement, the price and the terms of payment shall be determined by an independent expert designated by the company.
- 3.3 The general meeting may by special resolution decide to exclude a member and terminate such member's membership. Not more than five days after the date on which a special resolution is passed, the board of directors must give written notice to the member of the exclusion. The effective date of the exclusion is the later of the date specified in the resolution and the date the member receives the notice. The shares held by the excluded member shall be repurchased and cancelled by the company (without the need for any express shareholders' resolution to that effect) on the effective date of the termination. The repurchase price and the terms of payment shall be determined in the course of the month ensuing after the repurchase and cancellation of the shares by an independent expert designated by the excluded member.
 - 3.4 The members cannot withdraw their equity contributions to the company at will.

Art. 4. Share capital.

- 4.1 The share capital of the company is ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.00), divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each.
 - 4.2 The general meeting is authorised to reduce or increase the share capital.
- 4.3 Shares of the company shall be in registered form only and not in bearer or dematerialised form. The company must issue each shareholder with one or more non-negotiable certificates in respect of the shares which that shareholder holds.
- 4.4 The liability of a shareholder in respect of any share held by such shareholder is limited to the unpaid amount of the nominal value of such share and the premium for which it was issued.

Art. 5. Share register and transferability of shares.

- 5.1 The company shall maintain a register of shareholders subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.
 - 5.2 Shares are only transferable among shareholders or to the company itself.

Art. 6. Directors.

- 6.1 Subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors.
- 6.2 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, if the company has only one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915, the sole director) represents and binds the company towards third parties and at law.
- 6.3 In addition, two directors acting jointly shall also be able to represent and bind the company and they shall have signing authority accordingly.

Art. 7. General meetings.

- 7.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place specified in the notice.
- 7.2 The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at noon. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

Art. 8. Accounting.

- 8.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.
- 8.2 Insofar as required by law, unless the annual accounts are audited by a chartered statutory auditor, the company shall have one or more internal auditors appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

Art. 9. Dividends and other distributions.

- 9.1 Each share confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company.
- 9.2 Subject to Article 9.3, the annual net profit is at the disposal of the general meeting, it being understood that, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.



9.3 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915 until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 10. Dissolution.

- 10.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.
- 10.2 Save where expressly otherwise provided in these articles, the company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

THE INCORPORATOR HEREBY DECLARES (where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting):

- 1. Ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each, numbered 1 through 10000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator. Such shares may be paid up by way of contributions in cash or in kind or in the form of services.
 - 2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2015.
 - 3. The registered office of the company is located at 9a, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg.
- 4. The following persons have been appointed as directors of the company, to hold office until the conclusion of the company's first annual general meeting:
- Emanuele Tullio Paolo Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, born on 23 December 1964 in Turin (Italy), residing at Via Cioss 9, 6952 Canobbio, Switzerland; and
- Sanjeev Kumar Jewootah, born on 29 December 1975 in Forest-Side (Mauritius), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg; and
- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, born on 13 June 1967 in Bari (Italy), with professional address at 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 5. The first internal auditor of the company can be appointed in the course of the first financial year.

This document is drawn up in English followed by a version in French. In case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the Incorporator has caused its duly authorised representative to set his hand hereunto this 29 July 2015.

Suit la traduction française du texte qui précède:

LE SOUSSIGNE, Virtus Estates SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg sous le numéro B 196282 (le «Fondateur»), constitue par les présentes une société coopérative organisée comme une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Art. 1 er. Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions et, à ce titre, un associé de la société;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée; et

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

- 2.1 La société est une société coopérative organisée comme une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.
 - 2.2 La dénomination de la société est:

Holdco Grosvenor Place



2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de filiales et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Associés.

- 3.1 Nul ne peut devenir associé de la société avant qu'il n'en ait fait la demande d'admission par écrit, que la société n'ait approuvé la demande et qu'il n'ait souscrit une ou plusieurs nouvelles actions.
- 3.2 Tout associé peut démissionner et se retirer de la société moyennant un avis écrit à cette dernière. Le retrait prend effet et la société rachète et annule toutes les actions détenues par l'associé qui se retire (sans qu'il soit besoin d'aucune résolution des actionnaires à cet effet) à la date indiquée dans l'avis ou, si il est postérieur, au jour ouvrable suivant celui de la réception de l'avis par la société (ou à toute autre date dont les parties peuvent convenir). Le prix de rachat et les modalités de paiement sont déterminés au cours du mois suivant la date des rachat et annulation des actions, d'un commun accord entre la société et l'associé qui se retire. En cas de désaccord, le prix et les modalités de paiement sont fixés par un expert indépendant désigné par la société.
- 3.3 L'assemblée générale peut décider, par résolution spéciale, d'exclure un associé et de résilier la qualité de sociétaire de l'associé. Dans les cinq jours suivant la date de la résolution spéciale, le conseil d'administration donne à l'associé un avis écrit de son exclusion. Cette exclusion prend effet à la date précisée dans la résolution ou, si elle est postérieure, à la date de réception de l'avis par l'associé. La société rachète et annule toutes les actions détenues par l'associé qui est exclu (sans qu'il soit besoin d'aucune résolution explicite des actionnaires à cet effet) à la date de prise d'effet. Le prix de rachat et les modalités de paiement sont fixés au cours du mois suivant la date des rachat et annulation des actions par un expert indépendant désigné par l'associé.
 - 3.4 Les associés ne peuvent pas retire les apports en capitaux propres à volonté.

Art. 4. Capital social.

- 4.1 Le capital social de la société s'élève à dix mille livres sterling (10.000,00 GBP) et se divise en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale d'un livre sterling (1,00 GBP) chacune.
 - 4.2 L'assemblée générale est autorisée à réduire ou augmenter le capital social.
- 4.3 Les actions de la société ne sont que nominatives et non au porteur ou dématérialisées. La société doit délivrer à chaque actionnaire un ou plusieurs certificats non négociables concernant les actions que cet actionnaire détient.
- 4.4 La responsabilité d'un actionnaire relativement à une action qu'il détient est limitée au montant non libéré de la valeur nominale et de la prime d'émission à verser en contrepartie de l'émission de cet action.

Art. 5. Registre des actions et cessibilité d'actions.

- 5.1 La société doit tenir un registre des actionnaires sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.
 - 5.2 Les actions ne sont cessibles qu'entre actionnaires ou à la société elle-même.

Art. 6. Administrateurs.

- 6.1 Sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration.
- 6.2 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'administrateur unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.
- 6.3 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société et ils disposent du pouvoir de signature en conséquence.

Art. 7. Assemblées générales.

- 7.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu indiqué dans les avis de convocation
- 7.2 L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à douze heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvrable suivant.



Art. 8. Comptabilité.

- 8.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.
- 8.2 Dans la mesure où la loi le prescrit, à moins que les comptes annuels sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

Art. 9. Dividendes et autres distributions.

- 9.1 Chaque action confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société.
- 9.2 Sous réserve de l'Article 9.3, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale, étant entendu que le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.
- 9.3 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution de la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 10. Dissolution.

- 10.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.
- 10.2 Sauf dispositions contraires expresses des présents statuts, la société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.
- LE FONDATEUR DECLARE PAR LES PRESENTES (le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale):
- 1. Dix mille (10.000) actions ayant une valeur nominale d'un livre sterling (1,00 GBP) chacune, numérotées de 1 à 10000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur. Ces actions peuvent être libérées par des apports en numéraire, en nature ou en industrie.
 - 2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.
 - 3. Le siège social de la société est établi au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la société, pour un mandat allant jusqu'à la conclusion de la première assemblée générale annuelle de la société:
- Emanuele Tullio Paolo Cisa Asinari dei marchesi di Gresy e Casasco, né le 23 décembre 1964 à Turin (Italie), demeurant au Via Cioss 9, 6952 Canobbio, Suisse;
- Sanjeev Kumar Jewootah, né le 29 décembre 1975 à Forest-Side (Maurice), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Daniela Ingeborg Klasen-Martin, née le 13 juin 1967 à Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 9a, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 5. Le premier commissaire aux comptes de la société peut être nommé au cours du premier exercice social.

Le présent document est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

EN FOI DE QUOI, le Fondateur a poussé son représentant dûment habilité à apposer sa signature le 29 juillet 2015.

VIRTUS ESTATES SA

Signature

Référence de publication: 2015126285/247.

(150138733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Aquarius Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015125878/9.

(150137827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Fulham Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 31.945.330,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 189.282.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ophelia Investment S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.477.

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 15, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Fulham Investment S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.282, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 1 st , 2014, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" under number 2729, on October 4 th , 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 27 th , 2015, published in the "Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations" under number 1625, on July 1 st , 2015.
- II. The Company's share capital is set at thirty-one million, eight hundred and ninety-five thousand, three hundred and thirty British Pounds (GBP 31,895,330.-) represented by thirty-one million, eight hundred and ninety-five thousand, three hundred and thirty (31,895,330) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.
- III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to waive its right to convening notice. The sole shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by fifty thousand British Pounds (GBP 50,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one million eight hundred and ninety-five thousand three hundred and thirty British Pounds (GBP 31,895,330.-) to thirty-one million nine hundred and forty-five thousand three hundred and thirty British Pounds (GBP 31,945,330.-) by the creation and issue of fifty thousand (50,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Ophelia Investment S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid-up in the amount of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000.-) by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of a certain, unquestionable and undisputed debt in the total amount of five hundred thousand British Pounds (GBP 500,000.-), owed by the Company to Ophelia Investment S.à r.l. (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated July 15, 2015; and
- a declaration from Ophelia Investment S.à r.l., prenamed, dated July 15, 2015.

Ophelia Investment S.à r.l., prenamed, declared that:

- it is the sole full legal and beneficial owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
 - the Contribution in Kind is free from any pledge, charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and



- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

The excess amount of four hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 450,000.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the Company's share capital increase, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

"Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at thirty-one million, nine hundred and forty-five thousand, three hundred and thirty British Pounds (GBP 31,945,330.-) represented by thirty-one million, nine hundred and forty-five thousand, three hundred and thirty (31,945,330) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ophelia Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.477,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Fulham Investment S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.282, et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1 er août 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729, le 4 octobre 2014 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 avril 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1625, le 1 er juillet 2015.
- II. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente Livres Sterling (GBP 31.895.330,-) représenté par trente-et-un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente (31.895.330) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.
 - III. La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'associée unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.



Deuxième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un millions huit cent quatre-vingt-quinze mille trois cent trente Livres Sterling (GBP 31.895.330,-) à trente-et-un millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent trente Livres Sterling (GBP 31.945.330,-) par la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, Ophelia Investment S.à r.l., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à l'intégralité des nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000,-) par un apport en nature consistant en la cession et l'extinction subséquente d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de cinq cent mille Livres Sterling (GBP 500.000,-) due par la Société à Ophelia Investment S.à r.l. (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 15 juillet 2015; et
- une déclaration de Ophelia Investment S.à r.l., prénommée, en date du 15 juillet 2015.

Ophelia Investment S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement, conventionnellement et librement transmissible;
 - l'Apport en Nature est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers; et
 - le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Le montant excédentaire de quatre cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 450.000,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente-et-un millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent trente Livres Sterling (GBP 31.945.330,-) représenté par trente-et-un millions neuf cent quarante-cinq mille trois cent trente (31.945.330) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.».

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 juillet 2015. Relation: GAC/2015/6326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126188/161.

(150137743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



Atar Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 169.605.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 27 février 2015

En date du 27 février 2015, l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler:

- Le mandat de Monsieur Jean-Bernard ZEIMET en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée déterminée jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour la société

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015129007/18.

(150139488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Ithacalux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.500.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Ithacalux 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 41,527.50, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 197469,

here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

- I. Such appearing party is currently the sole shareholder (the "Shareholder") of Ithacalux 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 27,685.-, whose registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the RCS under number B 197500 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 May 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") and have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary dated 2 July 2015 which have not yet been published in the Memorial C.
- II. The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Shareholder resolves to create two new classes of shares, namely the class A shares and the class B shares which shall have the rights and obligations as set out in the Articles. The two million seven hundred sixty-eight thousand five hundred (2,768,500) existing shares, currently held by the Shareholder, shall be subdivided into these two new classes of shares as follows:

- one million six hundred eighty-eight thousand seven hundred eighty-five (1,688,785) class A shares (the "Class A Shares") representing sixty-one per cent (61%) of the share capital of the Company; and
- one million seventy-nine thousand seven hundred fifteen (1,079,715) class B shares (the "Class B Shares") representing thirty-nine per cent (39%) of the share capital of the Company.



Second resolution

Following the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5 (Share capital) and article 18 (Distribution of profits) of the Articles, which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. The Company's share capital is set at twenty-seven thousand six hundred eighty-five US Dollars (USD 27,685.-) represented by one million six hundred eighty-eight thousand seven hundred eighty-five (1,688,785) class A shares (the "Class A Shares") and one million seventy-nine thousand seven hundred fifteen (1,079,715) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of one US Dollars cent (USD 0.01) each. The Class A Shares and the Class B Shares are referred together as the "Shares".

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

" Art. 18.

18.1 Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

18.2 The excess shall be distributed among the partners as follows:

- the holder(s) of Class B Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of 0.01% of the nominal value of the Class B Shares, and
- the holder(s) of Class A Shares are entitled to receive dividend distributions in an amount of the remaining excess pro rata between them.

However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

18.3 The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, in accordance with article 18.2, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English and French, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Ithacalux 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 41.527,50 USD dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 197469;

ici représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;



Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") de Ithacalux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant un capital social de 27.685,- USD, dont le siège social est au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé auprès du RCS sous le numéro B 197500 (la "Société") et, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 mai 2015, dont les statuts (les "Statuts") ne sont pas été encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") et ont été modifiés suite à un acte du notaire instrumentant, en date du 2 juillet 2015, lequel n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

II. La partie comparante représentant l'entièreté du capital social de la Société requière le notaire d'acter les résolutions suivantes prises en conformité avec les dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, suite auquel un associé unique d'une société à responsabilité limitée doit exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont enregistrées dans un procès-verbal ou établis par écrit:

Première résolution

L'Associé décide de créer deux nouvelles catégories de parts sociales, nommés les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B qui ont les droits et obligations tels que définis dans les Statuts. Les deux millions sept cent soixante-huit mille cinq cents (2.768.500) parts sociales existantes, actuellement détenues par l'Associé, seront divisées en ces deux nouvelles catégories de parts sociales comme suit:

- un million six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.688.785) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") représentant soixante-et-un pourcent (61%) du capital social de la Société; et
- un million soixante-dix-neuf mille sept cent quinze (1.079.715) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") représentant trente-neuf pourcent (39%) du capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 5.1 (capital social) et l'article 18 (distribution des bénéfices) des Statuts, lesquels devront désormais se lire comme suit:

"Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept mille six cent quatre-vingt-cinq Dollars Américains (27.685, USD) représenté par un million six cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.688.785) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A" et un million soixante-dix-neuf mille sept cent quinze (1.079.715) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") avec une valeur pair d'un centime de Dollars Américains (0,01 USD) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B sont référencées ensemble comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Social donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

" Art. 18.

18.1 Chaque année, au 31 décembre, il sera établi un enregistrement des actifs et passifs de la Société, ainsi qu'un compte de perte et profit.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction toutes dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent (10%) du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

- 18.2 Le surplus sera distribué parmi les associés comme suit:
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) le droit de recevoir des distributions de dividende d'un montant de 0,10 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B, et
- le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) le droit de recevoir le montant restant des distributions de dividende au pro rata entre eux.

Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés peut décider, à un vote majoritaire déterminé par les lois concernées, que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou transféré sur une réserve extraordinaire.

18.3 Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, conformément à l'article 18.2, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles



sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant."

Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16498. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126321/164.

(150138393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Dynamo 1C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 198.824.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Zahara Limited, a company incorporated in Jersey, having its registered office at Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE1 1JY and registered with register number 114513 (the Sole Shareholder);

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Dynamo 1C S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances.



Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The object of the Company consists in the use of its funds to invest in real estate and immovable property as well as in the establishment, management, development and disposal of its assets as they may be composed from time to time.
- 3.3. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paidup.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Any transfer of shares in the capital of the Company will have to comply with the transfer provisions of any shareholders' agreement to be entered into between the shareholders of the Company from time to time.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If the Company is managed by a board of managers, one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) will be appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders, constituting the board of managers (the Board). In case of a sole manager, he/she will exercise the power of the Board (the Sole Manager).
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.



Art. 8. Powers of the Board.

- 8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - 8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

Art. 9. Procedure.

- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if half of its members are present or represented, with such majority including at least one class A and one class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.1. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its Sole Manager or as the case may be by the joint signatures of any two (2) managers which includes one class A manager and one class B manager, or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than onehalf of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.



- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

- 14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.
- 14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (ii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.



VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers (gérants) of the Company for an indefinite period:

Class A manager:

- Sabrina Colantonio, employee, born in Thionville, France on 13 March 1982, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period; and

Class B manager:

- Noeleen Goes-Farrell, manager, born in Dublin, Ireland on 28 December 1966, residing professionally at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period.
 - 2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Zahara Limited, une société constituée à Jersey, ayant son siège social au Charter Place, 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE1 1JY et enregistrée sous le numéro 114513 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.



Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Dynamo 1C S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. L'objet de la Société consiste en l'utilisation de ses fonds en investissement immobilier et de propriété immobilière, ainsi que l'établissement, la gestion, le développement et la cession de ses actifs suivant leur composition au fil du temps.
- 3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.



6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Tout transfert d'actions dans le capital de la Société devra se conformer aux dispositions relatives au transfert de tout pacte d'associés devant être conclu entre les actionnaires de la Société de temps à autre.

- 6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Si la Société est administrée par un conseil de gérance, un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B seront nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). En cas de gérant unique, il/elle exercera les pouvoirs du Conseil (le Gérant Unique).
 - 7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Les pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par décision du Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la moitié de ses membres est présente ou représentée, une telle majorité incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication initié à partir de Luxembourg permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.1. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de son Gérant Unique ou, le cas échéant par les signatures conjointes de deux (2) gérants comprenant un gérant de classe A et un gérant de classe B, ou, le cas échéant, par la signature seule ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été valablement délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.



IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) si le nombre d'associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les troisquarts (3/4) du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est de un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.
- 13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

- 14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un auditeur indépendant (réviseur d'entreprises agréé) est nommé à chaque fois que l'exonération prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifiée, ne s'applique pas.
- 14.2. Les associés nomment les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.



Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2015.

Souscriptions et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12,500).

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 1.100,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une période indéfinie:



Gérant classe A:

- Sabrina Colantonio, employée, né à Thionville, France, le 13 mars 1982, ayant sa résidence professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée; et

Gérant classe B:

- Noeleen Goes-Farrell, gérant, né à Dublin, Irlande, le 28 décembre 1966, ayant sa résidence professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126091/489.

(150138073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

JPW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 198.823.

STATUTS

L'an deux mille quinze,

Le six juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Martial PRIOUX, retraité, né à La Chapelle Launay (France) le 11 mars 1949, demeurant à F-57100 Thionville, 10, rue de l'Ancienne Gare,
- 2) Madame Myriam JAROCH, directrice commerciale, née à Thionville (France) le 13 décembre 1968, demeurant à L-3377 Leudelange, 37, rue de la Gare

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

- **Art. 1** et . Forme. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la vente d'objets, vêtements et accessoires en ligne sur Internet incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant pourvu qu'elles soient accessoires et ne rentrent pas dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.

La Société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement sa réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



- Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «JPW S.à r.l.».
- **Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros $(12.500.-\mathbb{e})$ représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros $(125.-\mathbb{e})$ chacune.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.



Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 17. Inventaire Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.
- **Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

- **Art. 19. Dissolution Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

1 ' '	
1. Monsieur Martial PRIOUX, prénommé,	80 parts
2. Madame Myriam JAROCH, prénommée,	20 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros (1.100.-6).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:

Madame Myriam JAROCH, directrice commerciale, née à Thionville (France) le 13 décembre 1968, demeurant à L-3377 Leudelange, 37, rue de la Gare



La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de la gérante unique.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. PRIOUX, M. JAROCH, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 juillet 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015126363/153.

(150138191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Finanziaria Marchesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.699.

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CAMPERIO LEGAL & FIDUCIARY SERVICES PLC avec siege social au 1807 Libbie Avenue Suite 200, Richmond, Virginia, USA et STUDIO ST CONSULTING SRL established and having its registered office in Milan, Italy, Foro Buonaparte 69, acting as Trustees of The Marchesi Family Trust,

ici répresentée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2015, laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Finanziaria Marchesi S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76.699,

constituée sous la dénomination de Finanziaria Marchesi S.A. par acte du notaire Maître Jacques Delvaux en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C n° 817 du 8 novembre 2000, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C, numéro 344 du 11 mai 2001

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 1.000.000.- (un million d'Euro), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de société, plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en «FINMAR S.à r.l.»
 - 2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire et y décharge relative.
 - 3. Nomination d'un ou plusieurs gérants.
- 4. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne, sans dissolution, mais en continuant comme entité légale en Italie la société luxembourgeoise le tout, en conformité aux dispositions légales.
- 5. Modification de la dénomination de «FINMAR S.à r.l..» en «FINMAR S.r.l..», et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31.12.2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:



Oggetto.

La società ha per oggetto:

- «- l'acquisto, la vendita, la permuta di tutti i beni immobili, urbani, rustici, industriali o commerciali, sia in Italia che all'estero. La loro gestione ed amministrazione, per conto proprio o di terzi, con la prestazione e fornitura di tutti i servizi complementari all'amministrazione ed alla gestione. L'inerente attività di locazione, comodato, affitto, manutenzione e trasformazione.
- l'esercizio non nei confronti del pubblico, in Italia e all'estero, dell'attività di assunzione di interessenze e partecipazioni in altre società, imprese, consorzi, associazioni od enti, quotati o non quotati, nei limiti fissati dalle leggi n. 77/1983, dal D. Lgs n. 385/1993 e dal D. Lgs n. 415/1996 e di ogni successiva disposizione in materia;
- la compravendita, il possesso, la gestione, non nei confronti del pubblico, di titoli pubblici e privati, sia nazionali che esteri, nonché le operazioni per proprio conto in strumenti di mercato monetario, in cambi, in strumenti finanziari a termine ed opzioni, contratti su tassi di cambio e tassi di interesse ed altri valori mobiliari in genere.

Premesso che qualunque attività sotto indicata, qualificata dalla legge come finanziaria si intende svolta non nei confronti del pubblico, la società potrà compiere ogni operazione mobiliare, immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale ivi comprese la concessione di fideiussioni, avalli e garanzie reali per obbligazioni assunte da terzi nonché l'assunzione e l'alienazione, sia direttamente che indirettamente, di interessenze o partecipazioni in altre società o imprese, costituite o costituende, aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio.».

- 6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires et nominations statutaires.
- 7. Approbation d'une situation comptable intérimaire de la société à la date de l'assemblee régis sur la loi italienne.
- 8. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social
 - 9 Divers

L'actionnaire unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la forme juridique de «Finanziaria Marchesi S.A.», laquelle de société anonyme devient société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet, changement du nom en FINMAR S.à r.l., sans toutefois changer ni l'objet ni le capital, avec adaptation subséquente des statuts de la société à la nouvelle forme de société.

Les statuts de la société FINMAR S.a r.l. se lisent comme suit:

STATUTS

- Art. 1 er. La société prend la dénomination FINMAR S.àr.l..
- Art. 2. Le siège social est fixé à Luxembourg
- **Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Vis-à-vis des tiers, elles sont cessibles dans les limites prévues par la loi.
- **Art. 7.** Au cas où la société ne devait avoir qu'un seul associé, les décisions sont prises par l'associé unique et sont retenues par écrit ou inscrites sur un procès-verbal.
- **Art. 8.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés, statuant à la majorité simple des parts sociales comme stipulé à l'article 12 pour les assemblées non modificatives des statuts.



Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de plusieurs gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société, sauf délégation spéciale.

Le mandat du ou des gérants peut être conféré pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou l'un des associés. En cas de décès d'un associé, la société continue entre les héritiers de l'associé unique décédé ou entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé tout ceci dans les limites de l'article 189 de la loi sur les sociétés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les héritiers devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Les héritiers et créanciers ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

- **Art. 10.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. La société sera dissoute conformément aux dispositions légales.
- **Art. 12.** Les décisions non modificatives des statuts ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Si, par suite d'absence ou d'abstention d'associés, ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté mais à la condition expresse de ne porter que sur les questions ayant fait l'objet de la première consultation.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Lorsque la société n'a qu'un seul associé les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés sont attribués à l'associé unique et les décisions de l'associé unique sont prises dans les formes prévues à l'article 7.

Art. 13. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Suite à la présente transformation en «S.à.r.l.», le capital social est toujours détenu par le susdit associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour, à savoir:

Conseil d'administration:

Julien Nicaud, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;

Xavier Mangiullo, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;

Stefania Tomasini, demeurant à Piazza della Riscossa, 16, CH-6900 Lugano;

Réviseur d'entreprises:

Finsey S.A., RCS Luxembourg N. 103749, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;

L'associé unique décide de leur accorder pleine et irrévocable décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer un conseil de gérance comme suit:

- Julien Nicaud, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich;
- Xavier Mangiullo, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich; pour un terme jusqu'à démission ou révocation.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré de Luxembourg en Italie et plus spécialement au 69, Foro Buonaparte, I-20121 Milan et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la nationalité italienne, sans dissolution préalable puisque le transfert de siège ne comporte pas de liquidation aux fin de la loi commerciale.



Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet décide

- de changer la dénomination de «FINMAR S.à r.l.» en «FINMAR S.r.l.»
- de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050, qui pourra être prorogée selon la loi en vigueur en Italie,
- de modifier son objet pour lui donner la teneur suivante en langue italienne:
- «- l'acquisto, la vendita, la permuta di tutti i beni immobili, urbani, rustici, industriali o commerciali, sia in Italia che all'estero. La loro gestione ed amministrazione, per conto proprio o di terzi, con la prestazione e fornitura di tutti i servizi complementari all'amministrazione ed alla gestione. L'inerente attività di locazione, comodato, affitto, manutenzione e trasformazione.
- l'esercizio non nei confronti del pubblico, in Italia e all'estero, dell'attività di assunzione di interessenze e partecipazioni in altre società, imprese, consorzi, associazioni od enti, quotati o non quotati, nei limiti fissati dalle leggi n. 77/1983, dal D. Lgs n. 385/1993 e dal D. Lgs n. 415/1996 e di ogni successiva disposizione in materia;
- la compravendita, il possesso, la gestione, non nei confronti del pubblico, di titoli pubblici e privati, sia nazionali che esteri, nonché le operazioni per proprio conto in strumenti di mercato monetario, in cambi, in strumenti finanziari a termine ed opzioni, contratti su tassi di cambio e tassi di interesse ed altri valori mobiliari in genere.

Premesso che qualunque attività sotto indicata, qualificata dalla legge come finanziaria si intende svolta non nei confronti del pubblico, la società potrà compiere ogni operazione mobiliare, immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale ivi comprese la concessione di fideiussioni, avalli e garanzie reali per obbligazioni assunte da terzi nonché l'assunzione e l'alienazione, sia direttamente che indirettamente, di interessenze o partecipazioni in altre società o imprese, costituite o costituende, aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio.».

Afin de faciliter la transcription de divers immeubles détenus à l'origine par la société FINANZIARIA MARCHESI S.A., l'associé unique déclare que la société ci-avant transformée et transférée en Italie, est propriétaire d'un appartement sis à Sestri Levante (Genova), Italie, Via Vittorio Veneto, n.2, Condominio Scala A, appartement au quatrième étage, inscrit au Cadastre de la Commune de Sestri Levante (Genova) au foglio 34, parcelle 632 Sub 174 et d'un box inscrite au foglio 34, parcelle 632 Sub 134.

Afin de faciliter la transcription au Registre de Commerce et Société de Milan (Italie) des participations détenues par la société FINANZIARIA MARCHESI S.A., l'associé unique déclare détenir:

- 50 % de la société Terre d'Enza Srl, avec siège social à Fornovo di Taro (PR), Via Nazionale n.24, numéro d'inscription au Registro delle Imprese de Parma et code fiscal 02611920345, N. REA 00252985 de Parma;
- 10 % de la société Olimpia Splendid Spa, avec siège social à Via Industriale 1/3, I- 25060 Cellatica (BS), numéro d'inscription au Registro delle Imprese de RE 00260750351 code fiscal n.00260750351;
- 14,286% de la société Giordi Srl, avec siège social à via P. Borsellino, n.2, I- 42124 Reggio Emilia (RE), numéro d'inscription au Registro delle Imprese de Reggio Emia Numero R.E.A. 246357, code fiscal n. 02041380359.

L'associé unique décide in fine de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur ci-après, étant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies:

STATUTO

"FINMAR S.R.L."

STATUTO

Denominazione - Sede - Oggetto - Durata - Domiciliazione

Art. 1. Denominazione.

1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata:

"FINMAR SRL"

Art. 2. Sede.

2. La società ha sede in Milano.

Nei modi di legge possono essere istituite o soppresse, in Italia o all'estero, sedi secondarie, succursali, filiali, agenzie, rappresentanze e uffici.

Art. 3. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'acquisto, la vendita, la permuta di tutti i beni immobili, urbani, rustici, industriali o commerciali, sia in Italia che all'estero. La loro gestione ed amministrazione, per conto proprio o di terzi, con la prestazione e fornitura di tutti i servizi complementari all'amministrazione ed alla gestione. L'inerente attività di locazione, comodato, affitto, manutenzione e trasformazione.



- -l'esercizio non nei confronti del pubblico, in Italia e all'estero, dell'attività di assunzione di interessenze e partecipazioni in altre società, imprese, consorzi, associazioni od enti, quotati o non quotati, nei limiti fissati dalle leggi n. 77/1983, dal D. Lgs n. 385/1993 e dal D. Lgs n. 415/1996 e di ogni successiva disposizione in materia;
- la compravendita, il possesso, la gestione, non nei confronti del pubblico, di titoli pubblici e privati, sia nazionali che esteri, nonché le operazioni per proprio conto in strumenti di mercato monetario, in cambi, in strumenti finanziari a termine ed opzioni, contratti su tassi di cambio e tassi di interesse ed altri valori mobiliari in genere.

Premesso che qualunque attività sotto indicata, qualificata dalla legge come finanziaria si intende svolta non nei confronti del pubblico, la società potrà compiere ogni operazione mobiliare, immobiliare, commerciale, industriale e finanziaria che l'organo amministrativo ritenga utile o necessaria per il conseguimento dell'oggetto sociale ivi comprese la concessione di fideiussioni, avalli e garanzie reali per obbligazioni assunte da terzi nonché l'assunzione e l'alienazione, sia direttamente che indirettamente, di interessenze o partecipazioni in altre società o imprese, costituite o costituende, aventi oggetto analogo, affine o comunque connesso al proprio.

Art. 4. Durata

4. La durata della società è stabilita sino al 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata.

Art. 5. Domiciliazione.

5. Il domicilio dei soci, degli amministratori, dei sindaci e del revisore, se nominati, per i loro rapporti con la società, è quello che risulta dal Registro delle imprese.

Capitale - Conferimenti - Partecipazioni

Art. 6. Capitale.

- 6.1 Il capitale sociale è di euro 1.000.000,00 (unmilione virgola zero zero) diviso in partecipazioni ai sensi di legge.
- 6.2 Il capitale sociale può essere liberato con conferimenti eseguiti in denaro ovvero con apporti in natura di crediti e beni ovvero mediante l'assunzione di obblighi di prestazioni d'opera o di servizi a favore della società.

In quest'ultimo caso il socio dovrà consegnare quale garanzia alla società una polizza di assicurazione o una fideiussione bancaria ovvero dovrà versare in denaro a titolo di cauzione presso la società l'importo corrispondente.

- 6.3 Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter c.c., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 c.c.
- 6.4 La società potrà acquisire dai soci versamenti e finanziamenti, a titolo oneroso o gratuito, con o senza obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico. Salvo diversa determinazione, i versamenti effettuati dai soci a favore della società devono considerarsi infruttiferi.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni per atto tra vivi.

- 7.1 Le partecipazioni sono liberamente trasferibili per atto tra vivi tra soci o a ascendenti e discendenti diretti di soci; in ogni altro caso possono essere cedute od assoggettate ad altrui diritti di godimento o di garanzia, ma in tal caso occorrerà il preventivo consenso scritto dei soci non cedenti, oppure l'espletamento della procedura infra descritta.
- 7.2 Con il termine "trasferire" si intende qualsiasi negozio, anche a titolo gratuito (ivi inclusi, a titolo esemplificativo, vendita, donazione, permuta, fusione, scissione, conferimento in società, vendita forzata, vendita in blocco, concessione in garanzia ecc.), in forza del quale si determini, anche in via indiretta, il risultato del trasferimento a terzi della proprietà e/o nuda proprietà e/o diritti reali (pegno, usufrutto) sulle quote e/o diritti di opzione spettanti ai soci.
- 7.3 Il socio che intende trasferire in tutto o in parte la propria partecipazione dovrà offrirla agli altri soci, inviando la relativa offerta all'Organo amministrativo con l'indicazione del nominativo del terzo potenziale acquirente e del prezzo da questi offertogli. Qualora, in dipendenza della natura del negozio di trasferimento, non fosse previsto un corrispettivo o fosse diverso dal denaro, la determinazione del valore delle quote oggetto della prelazione sarà effettuata dalle parti di comune accordo ovvero, in casi di disaccordo, affidata ad un arbitratore, che agirà ai sensi dell'art. 1349 c.c., nominato dai soci interessati ovvero in caso di mancato accordo sulla nomina dal Presidente del Tribunale competente sulla sede sociale. Resta inteso che i soci interessati saranno liberi di non procedere al trasferimento delle quote, qualora non fossero d'accordo sul valore attribuito alle stesse dall'arbitratore.
- 7.4 Entro quindici giorni dal ricevimento dell'offerta di cui sopra, l'Organo amministrativo ne darà comunicazione agli altri soci.
- 7.5 I soci che intendano esercitare il diritto di prelazione potranno farlo mediante dichiarazione da inviarsi all'Organo amministrativo entro trenta giorni dal recapito della comunicazione di cui al punto 7.4.
- 7.6 L'Organo amministrativo, entro quindici giorni dal ricevimento dell'accettazione dell'ultimo dei soci che abbia accettato in termini, comunicherà al socio cedente se e da chi sia stato esercitato il diritto di prelazione.
- 7.7 Qualora l'offerta in prelazione sia stata accettata per un numero di quote inferiore a quello delle quote alienande, l'Offerente avrà facoltà di rifiutare la vendita parziale agli altri soci, dandone comunicazione al consiglio di amministrazione entro i quindici giorni successivi alla scadenza del termine di esercizio del diritto. Il consiglio di amministrazione né darà quindi comunicazione agli altri soci entro i successivi quindici giorni.



Entro dieci giorni dalla comunicazione al consiglio di amministrazione del rifiuto della vendita parziale, i soci avranno facoltà di offrire l'acquisto di tutte le quote.

- 7.8 qualora risulti che nessuna accettazione sia pervenuta all'Organo amministrativo nei termini, il socio sarà libero di trasferire la sua partecipazione ma solamente al terzo indicato, nonché al prezzo, termini e condizioni dichiarati nella comunicazione di cui al precedente punto 7.3;
- 7.9 qualora vi siano più soci che abbiano accettato, la partecipazione offerta sarà ripartita tra di essi in proporzione alla parte di capitale dai medesimi posseduta;
- 7.10 Tutte le comunicazioni di cui sopra dovranno essere eseguite all'indirizzo degli aventi diritto, risultanti dal Registro delle Imprese, a mezzo di lettera raccomandata a.r.
- 7.11 Qualunque trasferimento che dovesse avvenire in violazione delle disposizioni sopra indicate sarà inefficace nei confronti della società e dei soci.

Gli amministratori avranno l'obbligo di verificare la conformità del trasferimento alle prescrizioni contenute nel presente statuto; nel caso in cui riscontrino una violazione di previsioni statutarie, in particolare di quelle alla cui osservanza è subordinata l'efficacia del trasferimento nei confronti della società, devono darne immediata comunicazione all'acquirente della partecipazione o di diritti su di essa il quale deve astenersi dall'esercizio dei diritti sociali e deve prestare ogni collaborazione necessaria per la cancellazione dell'iscrizione del trasferimento dal registro delle imprese, rispondendo in caso contrario dei danni arrecati alla società..

7.12 Le disposizioni che precedono si applicano, mutatis mutandis, anche ad ogni trasferimento di diritti di opzione ed alla costituzione o trasferimento di ogni altro diritto inerente le quote della società.

Art. 8. Morte del socio.

8. La partecipazione trasferita per successione legittima o testamentaria dovrà essere offerta in prelazione a tutti i soci nei modi e con gli effetti di cui al precedente articolo 7.1.

Fino a quando non sia stata fatta l' offerta e non risulti che questa non sia stata accettata, l'erede o il legatario non sarà legittimato all' esercizio del voto e degli altri diritti amministrativi inerenti alle partecipazioni e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società.

Art. 9. Recesso.

- 9.1 I soci hanno diritto di recedere dalla società nei casi previsti dalla legge.
- 9.2 Il socio che intende recedere dalla società deve darne comunicazione all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro imprese o, se non prevista, dalla trascrizione nel libro delle decisioni dei soci della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento.

Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una decisione, esso può essere esercitato non oltre trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

Il recesso si intende esercitato il giorno in cui la comunicazione è pervenuta alla sede della società.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia se, entro novanta giorni dall'esercizio del recesso, la società revoca la delibera che lo legittima ovvero se è deliberato lo scioglimento della società.

Art. 10. Esclusione.

10.1 Non sono previste specifiche ipotesi di esclusione del socio per giusta causa.

Art. 11. Liquidazione delle Partecipazioni.

11.1 Nelle ipotesi di recesso, ovvero di esclusione se prevista o di morte di un socio senza subentro degli eredi, le partecipazioni saranno rimborsate al socio o ai suoi eredi in proporzione del patrimonio sociale.

Il patrimonio della società è determinato dall'organo amministrativo, sentito il parere dei sindaci e del revisore, se nominati, tenendo conto del valore della partecipazione riferito al giorno della morte del socio, ovvero al momento in cui ai sensi del presente statuto si intende esercitato il diritto di recesso ovvero al momento in cui si è verificata o è stata decisa l'esclusione, avendo riguardo alla consistenza patrimoniale della società e alle sue prospettive reddituali.

In caso di disaccordo, la valutazione delle partecipazioni, secondo i criteri sopra indicati, è effettuata, tramite relazione giurata, da un esperto nominato dal Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede della società, che provvede anche sulle spese, su istanza della parte più diligente. Si applica il primo comma dell'articolo 1349 c.c.

11.2 Il rimborso delle partecipazioni deve essere eseguito entro 180 giorni dall'evento dal quale consegue la liquidazione.

Il rimborso può avvenire mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni o da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi.

Qualora ciò non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza riducendo il capitale sociale in misura corrispondente (salvo che nel caso di esclusione). In questo ultimo caso si applica l'articolo 2482 c.c., e qualora sulla base di esso non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la società si scioglie ai sensi dell'articolo 2484, comma primo n. 5 c.c.



Soggezione ad attivita' di direzione e controllo

Art. 12. Soggezione ad attività di direzione e controllo.

12. La società deve indicare l'eventuale propria soggezione all'altrui attività di direzione e coordinamento negli atti e nella corrispondenza, nonché mediante iscrizione, a cura degli amministratori, presso la sezione del registro delle imprese di cui all'articolo 2497-bis, comma secondo c.c.

Amministrazione

Art. 13. Amministratori.

13.1 La società può essere amministrata da un amministratore unico, da un consiglio di amministrazione composto da due a cinque membri secondo il numero determinato dai soci al momento della nomina ovvero da due o più amministratori con poteri congiunti, disgiunti o da esercitarsi a maggioranza, secondo quanto indicato all'atto della loro nomina.

Qualora vengano nominati due o più amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un consiglio di amministrazione.

Gli amministratori possono essere anche non soci

Art. 14. Durata della carica, revoca, cessazione.

- 14.1 Gli amministratori restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina 14.2 Gli amministratori sono rieleggibili.
- 14.3.1 La cessazione degli amministratori per scadenza del termine ha effetto dal momento in cui il nuovo organo amministrativo è stato ricostituito.
- 14.3.2 Nel caso di nomina del consiglio di amministrazione, se nel corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più amministratori gli altri provvedono a sostituirli; gli amministratori così nominati restano in carica sino alla prossima assemblea. Tuttavia se per qualsiasi causa viene meno la metà dei consiglieri, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, decade l'intero Consiglio di Amministrazione.

Gli altri amministratori devono, entro trenta giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina di un nuovo organo amministrativo; nel frattempo possono compiere solo le operazioni di ordinaria amministrazione.

14.3.3 Nel caso di nomina di più amministratori, con poteri congiunti o disgiunti, se per qualsiasi causa viene a cessare anche un solo amministratore, decadono tutti gli amministratori. Si applica l'ultimo capoverso del precedente articolo 14.3.2.

Art. 15. Consiglio di amministrazione.

15. Qualora non vi abbiano provveduto i soci al momento della nomina, il consiglio di amministrazione elegge fra i suoi membri un presidente.

Il Consiglio, nei limiti consentiti dalla legge, può delegare proprie attribuzioni al presidente, ad un vice presidente come pure ad uno o più amministratori delegati ovvero ad un comitato esecutivo.

Può inoltre nominare e conferire poteri a direttori come pure può nominare procuratori e mandatari in genere per determinati atti o categorie di atti, e conferire loro poteri.

In caso di Consiglio di Amministrazione composto da due membri, in caso di disaccordo sulla revoca dell'amministratore delegato, entrambi decadranno dalla carica.

Art. 16. Adunanze del consiglio di amministrazione.

- 16.1 Il consiglio di amministrazione si riunisce presso la sede sociale o altrove, in Italia o nei paesi dell'unione europea, ogni volta che ciò sia ritenuto opportuno dal presidente oppure quando ne sia fatta richiesta scritta da uno o più dei suoi membri.
- 16.2 La convocazione è fatta dal presidente o, in caso di sua assenza o impedimento, dal vicepresidente, da un amministratore delegato ovvero da altro amministratore, mediante avviso spedito a tutti gli amministratori, sindaci e revisore, se nominati, con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno tre giorni prima dell'adunanza e, in caso di urgenza, almeno un giorno prima. Nell'avviso vengono fissati la data, il luogo e l'ora della riunione, nonché l'ordine del giorno.
- 16.3 Le adunanze del consiglio e le sue deliberazioni sono valide, anche senza convocazione formale, quando intervengono tutti i consiglieri in carica ed i sindaci se nominati
- 16.4 Per la validità delle deliberazioni del consiglio di amministrazione, assunte con adunanza dello stesso, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri in carica; le deliberazioni sono prese con la maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità di voti, la proposta si intende respinta.
- 16.5 Delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal presidente e dal segretario se nominato che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli amministratori.
- 16.6 Le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate mediante consultazione scritta, ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.

La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli purché sia assicurato a ciascun amministratore il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.



La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione da parte della maggioranza degli amministratori.

Il procedimento deve concludersi entro sette giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

- 16.7 Le riunioni del consiglio di amministrazione si possono svolgere anche per audioconferenza o videoconferenza, alle seguenti condizioni di cui si darà atto nei relativi verbali:
- a. che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione, se nominato, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b. che sia consentito al presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c. che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d. che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

Art. 17. Poteri dell'organo amministrativo.

- 17.1 Il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per l'amministrazione ordinaria e straordinaria della società, senza eccezioni di sorta, e può compiere tutti gli atti, anche di disposizione, che ritiene opportuni per il conseguimento dell'oggetto sociale, con la sola esclusione di quelli riservati all'assemblea dalla legge e dal presente statuto.
 - 17.2 All'Amministratore Unico spettano tutti i poteri di ordinaria amministrazione.

Nei limiti dei poteri attribuiti, egli può inoltre nominare e conferire poteri a direttori come pure può nominare procuratori e mandatari in genere per determinati atti o categorie di atti, e conferire loro poteri.

17.3 In caso di amministrazione affidata disgiuntamente a più amministratori, ciascun amministratore può opporsi all'operazione che un altro amministratore voglia compiere: gli altri amministratori a maggioranza decidono sull'opposizione.

Con riferimento alle operazioni previste dall'ultimo comma dell'art. 2475 C.C., o ad analoghe disposizioni di legge, le decisioni degli amministratori devono essere adottate con metodo collegiale.

Art. 18. Rappresentanza.

- 18.1 La rappresentanza legale della società, di fronte ai terzi ed in giudizio, spetta al presidente del consiglio di amministrazione o all'amministratore unico se nominato nonché ai singoli consiglieri delegati se nominati. In caso di nomina di più amministratori, la rappresentanza spetta agli stessi congiuntamente o disgiuntamente allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.
- 18.2 La rappresentanza della società spetta anche ai direttori, agli institori e ai procuratori, nei limiti dei poteri loro conferiti nell'atto di nomina.

Art. 19. Compensi degli amministratori.

- 19.1 Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio, oltre un compenso annuo, se deliberato dall'assemblea dei soci.
- 19.2 I soci possono inoltre assegnare agli amministratori un'indennità annuale in misura fissa, ovvero un compenso proporzionale agli utili netti di esercizio, nonché determinare un'indennità per la cessazione dalla carica e deliberare l'accantonamento per il relativo fondo di quiescenza con modalità stabilite con decisione dei soci.
- 19.3 In caso di nomina di un comitato esecutivo o di consiglieri delegati, il loro compenso è stabilito dal consiglio di amministrazione al momento della nomina.

Organo di controllo

Art. 20. Organo di controllo.

- 20.1 Nei casi in cui la legge lo impone, ovvero qualora sia stato deciso dai soci, viene nominato l'organo di controllo di cui all'art.2477 c.c. e vengono determinati la durata in carica ed il compenso.
- 20.2 In luogo del sindaco unico può essere nominato un collegio sindacale composto di tre membri effettivi e di due supplenti, con i requisiti prescritti dagli articoli 2397 e seguenti c.c.
 - 20.3 I membri dell'organo di controllo possono essere rieletti.
- 20.4 L'organo di controllo ha i doveri e i poteri di cui agli articoli 2403 e 2403-bis c.c. ed esercita la revisione legale dei conti della società.

Art. 21. Revisione legale dei conti.

21.1 La funzione di revisione legale dei conti è esercitata dall'organo di controllo, salvo che l'assemblea non deliberi di nominare un revisore per tale funzione o che non si rientri in una delle ipotesi in cui tale nomina di un revisore legale dei conti sia obbligatoria per legge.

Art. 22. Revisore.

22.1 Si applicano al revisore tutte le norme previste per lo stesso in materia di società per azioni.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Decisioni dei soci

Art. 23. Decisioni dei soci.

- 23.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno il terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.
 - 23.2 In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci le materie elencate nell'art. 2479 comma secondo c.c.

Art. 24. Consultazione scritta e consenso espresso per iscritto.

- 24.1 Salvo quanto previsto al primo comma del successivo articolo 25, le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto.
- 24.2 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari vincoli, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione e sia assicurata a tutti gli aventi diritto adeguata informazione.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Il procedimento deve concludersi entro sette giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione.

24.3 Le decisioni dei soci adottate ai sensi del presente articolo devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 25. Assemblea.

- 25.1 Nel caso le decisioni abbiano ad oggetto le materie indicate nell'articolo 2479 comma secondo n. 4) e 5) c.c. nonché in tutti gli altri casi espressamente previsti dalla legge o dal presente statuto, oppure quando lo richiedono uno o più amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare.
- 25.2 L'assemblea deve essere convocata dall'organo amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea.

In caso di impossibilità di tutti gli amministratori o di loro inattività, l'assemblea può essere convocata dal collegio sindacale, se nominato, o anche da un socio.

25.3 L'assemblea viene convocata con avviso scritto comunicato ai soci con lettera raccomandata con ricevuta di ricevimento ovvero con qualsiasi altro mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento da inviarsi almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Nell'avviso di convocazione devono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione può essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione, per il caso in cui nell'adunanza prevista in prima convocazione l'assemblea non risulti legalmente costituita; comunque anche in seconda convocazione valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

25.4 Anche in mancanza di formale convocazione l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli amministratori e i sindaci, se nominati, sono presenti o informati e nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento. Se gli amministratori o i sindaci, se nominati, non partecipano personalmente all'assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, nella quale dichiarano di essere informati della riunione su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 26. Intervento e rappresentanza in assemblea.

26.1 Possono intervenire all'assemblea tutti coloro che risultano iscritti nel Registro delle imprese.

Il voto del socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

26.2 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, mediante delega scritta, consegnata al delegato anche mediante telefax o posta elettronica.

Le deleghe sono conservate dalla società.

- 26.3 L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione ovvero dalla persona designata dagli intervenuti.
- 26.4 Spetta al presidente dell'assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.
- 26.5 L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbali:
- che siano presenti nello stesso luogo il presidente ed il segretario della riunione se nominato che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;



- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio e o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendo si ritenere svolta la riunione nel luogo ove sarà presente il presidente e il soggetto verbalizzante.

Art. 27. Verbale dell'assemblea.

- 27.1 Le deliberazioni dell'assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario se nominato o dal notaio.
- 27.2 Il verbale deve indicare la data dell'assemblea e, anche in allegato, l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno; deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni e deve consentire, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, astenuti o dissenzienti.

Il verbale deve riportare gli esiti degli accertamenti fatti dal presidente.

Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno.

27.3 Il verbale dell'assemblea, anche se redatto per atto pubblico, deve essere trascritto, senza indugio, nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 28. Quorum costitutivi e deliberativi.

- 28.1 L'assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.
- 28.2 Nel caso di decisione dei soci assunta con consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.
- 28.3 Nei casi in cui per legge o in virtù del presente statuto il diritto di voto della partecipazione è sospeso (ad esempio in caso di conflitto di interesse o di socio moroso), si applica l'articolo 2368, comma 3 c.c.
- 28.4 Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Esercizi sociali-bilancio e utili

Art. 29. Bilancio e utili.

- 29.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno.
- 29.2 Entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio deve essere presentato ai soci il bilancio per l'approvazione ovvero entro il maggior termine di centottanta giorni secondo quanto richiesto dalla legge.
- 29.3 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto almeno il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci

Scioglimento e liquidazione

Art. 30. Scioglimento e liquidazione.

- 30.1 La società si scioglie per le cause previste dalla legge.
- 30.2 In tutte le ipotesi di scioglimento, l'assemblea, con le maggioranze previste per le modificazioni dell'atto costitutivo o dello statuto, nominerà uno o più liquidatori determinando in caso di pluralità di liquidatori, le regole di funzionamento del collegio, a chi spetta la rappresentanza della società, i criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione, gli eventuali limiti ai poteri dei liquidatori.

Foro competente

Art. 31. Foro competente.

31.1 Per qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società in dipendenza di affari sociali e della interpretazione o esecuzione del presente statuto, sarà competente il Tribunale nella cui circoscrizione si trova la sede della società.

Disposizioni generali

Art. 32. Disposizioni generali.

32.1 Per quanto non è espressamente contemplato nel presente statuto, si fa riferimento alle disposizioni contenute nel codice civile e alle leggi speciali in materia."

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un gérant unique jusqu'à démission ou révocation, à savoir:



Madame Maria Domenica Costetti, née à Reggio Emilia (RE) le 8 février 1965 et résidant professionnellement à Via Borsellino, 2, I-42124 Reggio Emilia.

Septième résolution

Après la présentation d'une situation comptable intérimaire de la société au 20 juillet 2015, l'associé unique l'a approuvée. Cette situation telle qu'approuvée, est jointe en annexe au présent acte.

Huitième résolution

L'associé unique décide de conférer à Finsev S.A., RCS Luxembourg B103749, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de conférer à Madame Maria Domenica Costetti, née à Reggio Emilia (RE) le 8 février 1965 et résidant professionnellement à Via Borsellino, 2, I-42124 Reggio Emilia, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Dixième résolution

L'associé unique décide, de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan (I).

L'associé unique décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises de Milan, Italie, et de sa radiation subséquente au R.C.S. Luxembourg.

Declaration pro fisco:

L'associé unique constate que le transfert de siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé ensemble, avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: C. Demarinis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16757. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126203/565.

(150138680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

OC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.749.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

OC Consult S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015126624/12.

(150138203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.



BDP Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.880.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

BDP International S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 3, rue Thomas Edison, Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 182.819,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registered authorities.

The appearing party is the sole shareholder of a société à responsabilité limitée, BDP Europe S.à r.l., established and with its registered office at L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, registered with the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 182.880, incorporated in accordance with a deed received by Maître Cosita Delvaux, notary then residing in Redange/Attert, on 16 November 2013, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 383 of 11 February 2014 and not modified so far (the Company).

The agenda reads as follows:

- 1. Change of article 4, first paragraph of the articles of the Company in order to change the current place of the Company's registered office from Strassen to the municipality of Luxembourg and consequent restatement of article 4 of the Company's articles as follows:
 - "Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

2. Transfer of the current registered office's address of the Company from 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The sole shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change article 4 first paragraph of the articles of the Company in order to change the current place of the Company's registered office from Strassen to the municipality of Luxembourg and to consequently restate article 4 of the Company's articles as follows:

"Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."



Second resolution

The sole shareholder resolved to change the Company's current registered office's address from 3, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

BDP International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182.819,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de la société BDP Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182.880, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 16 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 383 du 11 février 2014. Les statuts de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications (la Société).

L'ordre du jour est le suivant:

- 1. Changement de l'article 4, paragraphe premier des statuts de la Société en vue de modifier le lieu actuel de son siège social de Strassen à la commune de Luxembourg et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:
 - "Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

2. Transfert de l'adresse actuelle du siège social de la Société du L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché de Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de l'article 4, paragraphe premier des statuts de la Société en vue de modifier le lieu actuel de son siège social de Strassen à la commune de Luxembourg et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

"Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger



se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer l'adresse actuelle du siège social de la Société du L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison, Grand-Duché de Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22731. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015127094/131.

(150136706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 3.662.232,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 180.913.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUINZE JUILLET.

Par-devant nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. Madame Christine VANDEMOORTELE, administrateur de sociétés, née le 6 mai 1947, à Izegem, Belgique, de nationalité belge et résidant au 5 Royal Avenue, Flat 2, GB-SW3 4QE Londres; et
- 2. Monsieur Bruno BARBIER, administrateur de sociétés né le 26 septembre 1966 à Uccle, Belgique, de nationalité belge et résidant au 54 boulevard du Jardin Exotique, 98000 Monaco,

ici représentés par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de deux procurations données le 8 juillet 2015 et le 9 juillet 2015.

Les dites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés (les «Associés») de Aquamarine (I) Delphinus S.à r.l., SPF, une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social au 9b, Boulevard du Prince- Henri L-1724 Luxembourg (la «Société»), représentant l'intégralité de son capital social fixé à EUR 3.662.232 divisé en 3.662.232 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2985 du 26 novembre 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1600 du 20 juin 2014.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de l'ordre du jour suivant;

- 1) Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2) Accorder la décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour;
 - 3) Nommer le liquidateur;
 - 4) Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;



- 5) Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de régler et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société;
 - 6) Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les société commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les Associés ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'accorder décharge aux gérants de la Société de toute autre responsabilité à l'égard de l'exécution de leurs fonctions respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de nommer comme liquidateur Monsieur Fons MANGEN, né le 17 juin 1958 à Ettelbruck, demeurant au 147, rue de Warken L-9088 Ettelbruck.

Ouatrième résolution

Les Associés ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi et il est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous la seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Associés conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de régler et/ou trouver un accord quant à toutes les dettes de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 900,-.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22832. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015125840/72.

(150137592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Rotco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 156.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015129838/11.

(150140441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck